EPU 17, 30 octobre, 2013

Recommandations du Canada

**RÉPUBLIQUE DU CONGO**

**Question**

En 2009, le Canada a recommandé au gouvernement de la République du Congo que celui-ci prenne des mesures afin de lutter contre la propagation du VIH, notamment par l’entremise de campagnes de sensibilisation pour les jeunes. La délégation de la République du Congo pourrait-elle nous préciser quelles mesures concrètes ont été prises à cet égard ?

**Recommandations**

Le Canada recommande que la République du Congo:

1. Lance des enquêtes dans les plus brefs délais afin de déterminer les responsabilités dans le cas d’allégations d’actes de violences et de tortures par les forces de sécurité congolaises – en particulier en milieu carcéral – et de poursuivre en justice les auteurs de tels crimes.
2. Prenne des mesures concrètes, telles que la mise en place d’une base de données automatisée des prisonniers, afin d’améliorer le fonctionnement des prisons et les conditions des détenus.
3. Prenne des mesures concrètes et effectives, tel que la mise en place d’enquêtes et des poursuites judiciaires, ainsi que des formations en droit de la personne, pour punir et prévenir les abus, en particulier les actes de violences sexuelles, commis à l’encontre de réfugiés dans les camps.

**Observations**

Le Canada accueille très favorablement les rapports faisant état d’une nette amélioration de la santé maternelle en République du Congo, notamment grâce aux nombreuses mesures prises par son gouvernement. Plusieurs rapports évoquent une chute de la mortalité maternelle de près de 50% depuis 2005, notamment grâce à la politique de la césarienne gratuite et au renforcement de la planification familiale.

Toutefois, le Canada observe que la corruption continue à toucher la capacité de l’État à fournir des services, et engendre de problèmes pour l’accès à la santé et l’enregistrement des naissances. Nous saluons les efforts du Congo dans ses efforts à prendre des mesures contre ce fléau, tels que la création de la commission de lutte contre la corruption, et l’adoption du loi sur la corruption, la concussion, la fraude et les infractions suite au dernier EPU, et nous encourageons le gouvernement à sensibiliser davantage les fonctionnaires d’État et la population sur l’impact de la corruption.

Enfin, nous encourageons la République du Congo à respecter davantage la liberté d’association et de rassemblement, en simplifiant le processus d’autorisation des demandes d’assemblées publiques.